



CONGRÈS
NATIONAL

2024



Thème B

Merci de retourner au plus vite, dès la fin de votre congrès académique, vos amendements par mail à theme_b@sympa.snes.edu en respectant toutes les consignes ci-dessous.

Consignes à respecter pour les remontées des congrès académiques

- ✓ **Aucune modification dans les deux premières colonnes (les numéros et le texte initial)**
- ✓ Tous les amendements académiques doivent apparaître dans la dernière colonne. **S'il n'y a aucune modification sur le paragraphe, la case doit rester vide !**
- ✓ **Les ajouts par rapport au texte initial seront identifiés par du gras + italique : ajout**
- ✓ **Les suppressions par rapport au texte initial seront identifiées par un barré simple sans gras, sans italique : suppression**
- ✓ Aucune couleur ne sera prise en compte dans les remontées académiques
- ✓ Aucun commentaire, suivi de modifications, note de bas de page, surlignage etc. ne devra être ajouté au document
- ✓ Toujours commencer un amendement par un verbe d'action : ajouter, supprimer, remplacer, etc.
- ✓ Utiliser le raccourci § pour éviter de saisir « paragraphe » à chaque fois, cela permet de gagner de la place.
- ✓ Réduire le nombre de caractères autant que faire se peut : il est inutile de recopier tout un paragraphe pour un ou deux mots. Donc utiliser les (...) pour dire qu'on est plus au début du § et qu'on a coupé. Pour dire que le § continue après la modification, merci d'utiliser le ...

- ✓ Pour la féminisation, merci d'adopter le ·e (comme dans le texte initial).
- ✓ **Merci d'ajouter devant votre amendement en 3^{ème} colonne, les 3 lettres de votre académie en majuscule à la place des XXX.** Cela facilitera le travail de compilation de nos salariées. Commencer par faire un *Remplacer tout* « XXX- » par les lettres de votre académie.
- ✓ **En cas de motion(s) sur un thème, merci de la/les ajouter à la fin de ce document en dehors du tableau avec, pour chacune, le détail du vote de votre congrès académique.**

Rapporteurs/Rapportrices : Emmanuel Séchet, Camille Audé, Louise Berthelot, Marylène Cahouet, Grégory Frackowiak, Hervé Moreau, Aurélia Sarrasin, Érick Staëlen

N°	Texte initial – NE RIEN INSCRIRE NI MODIFIER DANS CETTE COLONNE	Vos amendements académiques
001	Thème B - Défendre le statut, c'est défendre les personnels et le service public	TOU -
002		TOU -
003	Introduction	TOU -
004	La France sans statut à laquelle travaille ce gouvernement est un changement de modèle de société. Il impacte tous les aspects de la vie professionnelle des fonctionnaires : recrutement, métier, évaluation, carrière, protection sociale, retraite. En transformant la fonction publique, il induit des bouleversements profonds pour les services publics.	TOU – Supprimer : La France (...) modèle de société Remplacer par: Résolu à changer de modèle de société, le gouvernement a pour objectif de supprimer le statut. Supprimer Il impacte (...) des fonctionnaires: ... Remplacer par: Tous les aspects de la vie professionnelle des fonctionnaires en sont affectés : ... Supprimer : En transformant la fonction (...) les services publics. Remplacer par : La transformation de la fonction publique induit des bouleversements profonds pour les services publics.
005	Le statut, caricaturé comme un carcan et un repoussoir pour les jeunes générations, est vidé de son sens : servir l'intérêt général. Les multiples défis auxquels les politiques publiques doivent répondre rendent pourtant impérieuse la nécessité de disposer d'une fonction publique forte, en capacité de faire vivre et développer les services publics dont la population a besoin.	TOU -
006	La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 instaure la relation contractuelle entre l'employeur et l'agent-e comme un mode normal de fonctionnement, au même titre que la relation	TOU – Modifier et préciser : La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 que continue à

	statutaire qui était la norme jusqu'en 2019 : augmentation de la part de contractuel-les, absence de plan de titularisation, refus de créer de nouveaux corps pour les métiers émergents.	combattre le SNES-FSU instaure (...)
007	Elle introduit les logiques contractuelles au cœur même de l'emploi statutaire : renvoi d'éléments statutaires vers la négociation collective, multiplication des emplois fonctionnels, augmentation de la part de l'indemnitaire au détriment de l'indiciaire, individualisation des rémunérations et des fonctions, intéressement individuel et collectif... ce qui, au sein de chaque corps, génère des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.	TOU -
008	Le projet de loi "Attractivité Parcours Rémunérations" est une étape supplémentaire dans l'individualisation des rémunérations et des missions et la remise en cause du recrutement de titulaires par concours.	TOU -
009	Le SNES-FSU est totalement engagé pour informer, sensibiliser et mobiliser les agent-es pour la défense des garanties que représente le statut. La reconquête du paritarisme est un objectif prioritaire.	TOU – Supprimer : La reconquête (...) prioritaire. Remplacer par : La défense du statut reste l'objectif prioritaire et elle passe par la reconquête du paritarisme et le combat contre toute forme de précarité.
010	Le périmètre des services publics n'est pas figé. Des champs entiers sont menacés par les logiques de privatisation ou d'externalisation. D'autres sont à conquérir afin de mieux satisfaire les besoins.	TOU -
011	Pour inverser le rapport de force, il faut construire des alliances avec les usager-es qui ont aussi intérêt à défendre les garanties que leur apporte la fonction publique : égalité d'accès et de traitement, neutralité, adaptabilité aux besoins de la population, indépendance par rapport aux intérêts particuliers.	TOU -
012		TOU -
013	Fiche 1 - Statut, recrutement	TOU -
014	La situation actuelle est catastrophique. Les masters MEEF ne sont pas attractifs, précarisent les étudiant-es et fragilisent l'entrée dans le métier par la contractualisation en master et une année de stage à temps plein après le concours.	TOU -
015	Le ministère profite de la crise du recrutement pour appliquer ses projets de réforme de la formation initiale : concours fin de L3 avec le statut « d'élève-fonctionnaire » en M1 puis fonctionnaire-stagiaire en M2 avec une mise en responsabilité à 50 %. Ce projet met en péril l'unité du second degré que nous devons absolument défendre.	TOU – Ajouter après 'responsabilité à 50%' : La formation des PsyEN ne peut être à un niveau L3 au risque de supprimer le titre de psychologue obtenu suite à de longues luttes par le SNES. La mise en responsabilité des M2 sur le terrain, pour pallier la problématique de recrutement, doit être inconditionnellement combattue. Supprimer : Ce projet met en péril l'unité du second degré que nous devons absolument défendre. Remplacer par: Cette orientation politique, loin

		<p><i>d'attirer les étudiant-es vers les métiers de l'éducation, ne résoudra pas le problème de la désaffection par rapport au métier dont la principale raison est l'insuffisance des salaires. Toute l'histoire de la formation des maîtres a montré le besoin d'une amélioration de la formation des enseignant-es, articulant savoirs académiques, savoirs didactiques liés aux objectifs de transmission, introduisant progressivement des éléments de professionnalisation. Maîtriser les contenus disciplinaires dans leur diversité est indispensable à la formation d'un-e bon-ne professionnel-le. Cette formation doit être indépendante de l'employeur donc délivrée dans les universités. L'enseignant-e doit rester un cadre A de la Fonction Publique, concepteur-riche de son métier.</i></p> <p><i>Pour toutes ces raisons, le concours doit se situer au niveau du Master. Il est illusoire de croire qu'avec un concours en fin de L3, les lauréat-es employé-es comme moyens d'enseignement pourront suivre à la fois des approfondissements et une formation de type professionnel.</i></p>
016	Comment éviter le décrochage entre CAPES et agrégation (type d'établissement d'affectation différenciée selon le concours obtenu, voire une dichotomie entre le CAPES/collège et l'agrégation/lycée) ?	<p>TOU – Remplacer par : <i>Pour éviter tout décrochage entre CAPES et agrégation et à terme réaliser notre mandat "toutes et tous agrégé-es", il est indispensable que le niveau du concours soit le plus proche possible jusqu'à devenir identique car unique. Ce qui est compatible avec un pré-recrutement en Master MEEF comme élève fonctionnaire qui s'engagerait à un exercice minimal à définir après réussite aux concours au niveau Master.</i></p>
017	Le SNES-FSU réaffirme l'exigence de non décrochage du niveau de qualification à la titularisation et de la grille salariale entre le 1 ^{er} et le 2 nd degrés.	TOU -
018	Pour le SNES-FSU, l'un des leviers efficaces pour encourager les étudiant-es à préparer les concours, est le	TOU – Ajouter à la fin: <i>Le SNES-FSU doit réfléchir à</i>

	pré-recrutement massif : à partir de la L1 puis à tous les niveaux, sous statut d'élève-fonctionnaire et avec un engagement quinquennal à l'obtention du concours. Ainsi on entre plus tôt dans la carrière. C'est un levier d'amélioration de la formation, de stabilisation du vivier : les pré-recruté-es n'ayant d'autre obligation que d'étudier. Le master, dont le master MEEF, doit faire partie du pré-recrutement. Il doit proposer une véritable formation disciplinaire adossée à la recherche universitaire pour permettre aux étudiant-es de maîtriser leur métier.	une grille de salaire pour les pré-recruté-es.
019	Comment lutter contre la contractualisation et la paupérisation de l'entrée dans le métier ?	TOU – Ajouter après la question : Il faut mettre fin à la multiplication des situations (EAP1, EAP2, contractuel-les alternant-es, stagiaires M1, stagiaires M2) qui rend illisible et remet en cause la cohérence du statut et les moyens collectifs de le défendre.
020	Le dispositif des AED en pré-professionnalisation est-il une piste à suivre pour relever ce défi ?	TOU - Ajouter après la question : Le SNES-FSU s'oppose au dispositif AED de pré-professionnalisation.
021	Les mandats sur le contenu et la place du concours, la formation pendant le stage et les premières années de titularisation, le tutorat, adoptés depuis le congrès de Reims restent d'actualité.	TOU – Ajouter : Le SNES-FSU doit populariser ses mandats.
022		TOU -
023	Fiche 2 - Missions, obligations réglementaires, mobilité	TOU -
024	Les suppressions d'emploi et la crise d'attractivité engendrent des besoins non-couverts, en particulier le remplacement. La transformation du système éducatif, de ses finalités et de son organisation, produit de nouvelles injonctions qui éloignent les métiers de leurs missions statutaires et modifient le service rendu aux usager-es. L'individualisation des missions, du temps de travail et de la rémunération rompt les solidarités au sein des équipes et malmène l'égalité de traitement entre élèves.	TOU – Rajouter à la fin : La mise en place actuelle de la classe exceptionnelle, ajoutant un troisième grade à la carrière, contribue à différencier les carrières des collègues et représente un nouvel outil de gestion managérial pour l'administration, au détriment des solidarités.
025	Dans la perspective de notre mandat « Toutes et tous agrégé-es ou assimilé-es », comment avancer vers la réduction des maxima de service et du temps de travail de toutes les catégories ? Confirmons-nous qu'il faudrait étendre la logique des pondérations à d'autres situations ? Relancer la logique des décharges de service ? Rendre les heures supplémentaires plus coûteuses pour l'employeur ?	TOU – Ajouter après les questions : La profession n'a pas bénéficié de la réduction du temps de travail lors du passage aux 35h. Le SNES-FSU demande donc une diminution de 10 % du temps de travail pour tous les corps. Nous demandons l'abandon des 2 HSA obligatoires. Les pondérations doivent servir à abaisser le temps devant élèves et non être absorbées en HSA.
026	Quelles sont parmi les missions particulières du décret 2014-940, rémunérées par les IMP ou les décharges de service, celles qui, légitimes et prioritaires, devraient être mieux reconnues ?	TOU – Ajouter après la question : Le SNES-FSU demande d'intégrer les missions dans les services plutôt que de les rémunérer en IMP (professeur-es principaux-ales, coordonnateur-rices, référent-es

		<i>numériques, etc)</i>
027	Le SNES-FSU dénonce le Pacte et ses missions complémentaires (décret 2023-627), rémunérées au moyen de la part fonctionnelle de l'ISOE, nocives pour les collègues et le service public : remplacement de courte durée, expérimentations dans le cadre du CNR ou du SNU, découverte des métiers, hiérarchie intermédiaire...	TOU – Ajouter à la fin : Le SNES-FSU refuse en bloc le Pacte et demande que les moyens déployés pour le Pacte soient transformés en revalorisations indiciaires pour tou·tes.
028	La « lettre de mission » est un moyen d'asseoir la logique contractuelle et le « pacte » : comment contrer cette offensive ?	TOU – Supprimer : comment contrer cette offensive ? Remplacer par : le SNES-FSU continue de refuser le principe de lettre de mission.
029	Le SNES-FSU dénonce la volonté ministérielle d'imposer que 100 % de la formation continue ait lieu hors du temps de service. Comment s'y opposer sans fragiliser le droit à la formation ? Comment s'opposer à la formation continue asynchrone en distanciel ?	TOU – Supprimer : Comment s'y opposer (...) formation ? Comment (...) asynchrone en distanciel ? Remplacer par : Le SNES-FSU s'oppose à la tenue de toute formation le soir, le week-end et pendant les vacances scolaires. Il réaffirme que tout·e travailleur·se doit avoir un droit à la déconnexion effectif et quantifié : cela doit faire l'objet d'une explicitation dans tous les EPLE et les chef·fes d'établissements doivent en être les garant·es.
030	Les formateurs et formatrices syndiqué·es sont en première ligne et peuvent être un levier d'action. Comment les mobiliser ?	TOU – Supprimer : Comment les mobiliser ? Ajouter : Le SNES-FSU appelle l'ensemble des collègues impliqué·es dans la formation à refuser de les assurer et à organiser un refus collectif.
031	La campagne « Pas une heure perdue » est un leurre. Le SNES-FSU revendique des créations d'emplois pour porter le potentiel de remplacement à 6 % des emplois.	TOU -
032	Comment revaloriser la mission de remplacement de moyenne et longue durée ?	TOU – Ajouter après la question : Aucun remplacement de courte, moyenne ou longue durée ne doit être demandé aux titulaires en poste fixe dans un établissement. Le SNES-FSU demande une revalorisation qui peut passer par les indemnités spécifiques des TZR ou par une bonification indiciaire.
033	Comment améliorer les conditions d'exercice des TZR ?	TOU – Ajouter après la question : Le SNES-FSU demande que les TZR ne soient pas affecté·es sur plus de 2 établissements, que la décharge pour service partagé soit effective (et non transformée en HS), que

		<i>les zones de remplacement soient infra-départementales, qu'ils/elles bénéficient d'un délai de préparation de 48h avant la prise de poste, et enfin que les bonifications pour le mouvement soient aussi applicables sur des vœux 'établissement'.</i>
034	Lors des GT en vue de la réécriture des lignes directrices de gestion mobilité ministérielles, le SNES-FSU portera l'ensemble de ses mandats. Il continue à porter le droit à des affectations justes et arrêtées selon des règles communes connues de toutes et tous et appliquées à toutes et tous. Il réaffirmera notamment ses mandats sur la nécessité d'un mouvement national amélioré en un seul temps géré à l'échelon ministériel et permettant des mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national et sur l'unicité des opérations de première affectation – mutation – réintégration.	TOU -
035	Le SNES-FSU demande que l'ensemble de la typologie des postes spécifiques d'enseignant-es soit révisée et limitée aux seuls postes nécessitant une qualification particulière reconnue par un diplôme ou une certification et que, dès lors que celle-ci est constatée, les affectations sur ces postes se fassent au barème.	TOU -
036	Le SNES-FSU demande l'arrêt de l'expérimentation des POP.	TOU -
037	Concernant le détachement, le SNES-FSU exige qu'une formation au métier d'accueil soit obligatoirement dispensée lors de la première année de détachement. Il continue de s'opposer à la limitation de durée des détachements pour les affectations à l'étranger.	TOU -
038		TOU -
039	Fiche 3 - Rémunérations	TOU -
040	Le décrochage des rémunérations au regard de la qualification entre cadres du privé et cadres du public, s'explique essentiellement par la faiblesse des rémunérations des personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie du MEN, majoritaires dans la Fonction publique de l'État. En 10 ans, selon l'Insee, le salaire net a augmenté en moyenne de 7,8 % dans le privé (en euros constants) mais de seulement 1 % dans la fonction publique.	TOU -Supprimer : Le décrochage (...) Fonction publique de l'État. Remplacer par : Le décrochage des rémunérations au regard de la qualification entre cadres du privé et cadres du public s'accroît. Les personnels d'enseignement, d'éducation et de psychologie du MEN sont les cadres A de la fonction publique les moins bien payés.
041	Le SNES-FSU exige que l'évolution de la valeur du point d'indice soit indexée sur l'évolution des prix.	TOU -
042	Le SNES-FSU revendique une refonte des grilles : traitement indiciaire de début de carrière d'un-e professeur-e porté à 2000 € net (indice 520 pour les certifié-es, CPE ou PSY EN et 2250 € net (indice 580 pour les agrégé-es) soit une augmentation de 130 points pour le 1 ^{er} échelon.	TOU - Le SNES-FSU (...) de 130 points pour le 1^{er} échelon. Remplacer et reformuler par : Le SNES-FSU revendique une refonte des grilles : traitement indiciaire de début

		<i>de carrière d'un-e professeur-e porté à l'indice 520 (ce qui correspond pour les certifié-es, CPE ou PSY EN à 2000 € net en 2024) et à l'indice 580 (soit 2250 € net en 2024 pour les agrégé-es) soit une augmentation de 130 points pour le 1^{er} échelon.</i>
043	Les gains indiciaires entre chaque échelon ne peuvent être inférieurs à 40 points.	TOU -
044	La prime d'attractivité dégressive suivant les échelons doit disparaître au profit de points d'indice garantissant le droit à la carrière.	TOU -
045	Le SNES-FSU s'oppose au projet de loi Guerini « Attractivité-Parcours-Rémunérations » qui remet en cause le recrutement par concours, tend à mettre en place l'intéressement individuel et collectif et à individualiser les rémunérations, au moyen de logiques contractuelles et d'augmentations de la part de l'indemnitaire dans les rémunérations. Le SNES-FSU revendique un processus de transfert primes-points.	TOU – Ajouter : <i>Le SNES-FSU s'oppose à toute rémunération au mérite.</i>
046	Le SNES-FSU exige la publication de toutes les données : surreprésentation des femmes dans les emplois sous-rémunérés, dans le recours au temps partiel ou incomplet, accès minoré aux primes et indemnités...	TOU -
047	Avec l'objectif de parvenir à supprimer les inégalités entre les femmes et les hommes, comment résorber le différentiel de rémunérations constaté sur une carrière, en adoptant une démarche comparative se basant sur une carrière type d'une même génération, toutes choses égales par ailleurs ?	TOU – Ajouter après la question : <i>Il est nécessaire que les revalorisations portent sur le traitement indiciaire plutôt que d'être constituées de primes et d'indemnités. Il faut faciliter l'accès aux congés familiaux sans pénaliser la carrière.</i>
048		TOU -
049	Fiche 4 - Le droit à la carrière, l'agrégation comme corps de référence	TOU -
050	Le SNES-FSU milite pour le rétablissement d'un barème pour la classe exceptionnelle, dans lequel l'ancienneté soit prépondérante, dans la perspective de la « classe exceptionnelle pour toutes et tous ».	TOU – Remplacer à la fin par : ... dans la perspective de la « classe exceptionnelle pour toutes et tous » <i>d'une carrière linéaire et unifiée avec une grille d'avancement unique pour tou-tes.</i>
051	L'accès au corps par liste d'aptitude doit redevenir transparent par l'établissement d'un barème. Le recrutement de professeur-es de chaires supérieures doit doubler.	TOU -
052	L'évaluation n'est pas exempte de biais genrés, d'opacité et de pratiques discrétionnaires. Le SNES-FSU milite pour la déconnexion de la carrière et de l'évaluation. La modification du rythme des trois rendez-vous de carrière ne doit pas s'accompagner d'une dégradation des garanties statutaires.	TOU -
053	Le respect de la proportion de femmes dans le corps pour l'avancement et la promotion nécessite des pratiques d'évaluation qui ne valorisent pas les fonctions complémentaires, inégalement réparties et, le cas échéant, des modalités de candidature qui ne dissuadent pas les femmes.	TOU -
054	Le SNES-FSU revendique un plan d'intégration des actuel·les certifié-es dans le corps des professeur-es	TOU –

	agrégé-es par des voies diversifiées : concours internes, listes d'aptitude barémées et généralisées.	
055	Ce plan doit concerner toutes les disciplines, ainsi que les corps de CPE et PSY EN qui auraient alors accès à la même échelle de rémunération que celle des professeur-es agrégé-es.	TOU -
056	Quels leviers actionner : une part des titularisations sur liste d'aptitude ? Avec quel barème ? Une part des postes mis aux concours de recrutement internes et externes ? Un concours adapté ? Une différenciation des modalités d'accès au corps des professeur-es agrégé-es en fonction de l'ancienneté dans le corps d'origine : transformation de la promotion à la classe exceptionnelle des certifié-es en promotion dans la hors-classe des professeur-es agrégé-es, sur un contingent de promotion ad hoc ?	XXX -
057		TOU -
058	Fiche 5 - Retraites : rester à l'offensive. Un acquis et un droit à consolider	TOU – Préciser et ajouter : Un acquis à recouvrer et un droit à consolider
059	Le SNES-FSU poursuit son combat pour le financement solidaire des retraites, enjeu majeur de société. Ses mandats restent d'actualité. Il réaffirme ses revendications concernant la revalorisation des pensions, la durée de cotisation, l'âge d'ouverture des droits, la suppression de la surcote et de la décote et le maintien du lien entre le code des pensions et le statut de la Fonction publique. Les pensions de retraite sont des revenus socialisés s'inscrivant dans la continuité du salaire et sont financées par les cotisations qui sont une partie intégrante et socialisée du salaire.	TOU – Préciser et ajouter : Il réaffirme ses revendications concernant la revalorisation des retraites et des pensions et leur indexation sur le salaire moyen , la durée de cotisation (37 ans et demi) , l'âge d'ouverture des droits (60 ans) , la suppression de la surcote et de la décote (...) Supprimer : et le maintien du du lien entre le code des pensions et le statut de la Fonction publique. Supprimer : Les pensions de retraites sont des revenus (...)
060	Sans augmentation du financement, les futur-es retraité-es auront des pensions encore plus faibles.	TOU – Ajouter : Le recul de l'âge de départ à 64 ans pèse sur les plus précaires et sur les personnes aux carrières hachées, catégories dans lesquelles les femmes sont surreprésentées.
061	Le discours gouvernemental autour de la réforme de 2023 a été axé autour d'un équilibre financier du système. Mais l'argument du financement impossible des retraites est une antienne libérale bien difficile à dater. L'évolution de la part des dépenses de retraite dans le PIB serait en baisse entre 11,4 % et 13,9 % du PIB à l'horizon 2070 comme le prévoit le COR.	TOU -
062	On ne peut pas uniquement se focaliser sur les aspects démographiques (1,7 cotisant-e pour 1 retraité-e en 2023 contre 1,4 cotisant-e pour 1 retraité-e en 2070) en oubliant que les retraites sont une question de répartition. Il faut en revanche mettre l'accent sur l'évolution de la richesse produite et la façon dont elle est répartie, d'une part entre le travail et le capital, et, d'autre part, au sein de la masse salariale, entre salaire net et brut.	TOU – Ajouter : Le nombre de cotisant-es peut augmenter par l'accueil de main d'œuvre étrangère et la régularisation de sans-papiers, par une lutte efficace contre le travail clandestin, ce qui nécessiterait l'embauche d'inspecteurs-trices du travail.

063	Pour élargir le financement de la protection sociale, il faut réduire les profits et dividendes au bénéfice des salaires, élargir la base de collecte des cotisations, lutter contre le chômage pour augmenter le nombre de cotisant-es, assurer effectivement l'égalité salariale femmes/hommes, abandonner les exonérations et diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi, et taxer les revenus financiers en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.	TOU -Supprimer à la fin : et taxer les revenus financiers en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.
064	D'autres contributions sont-elles à envisager ?	TOU – Ajouter après la question : Une contribution sociale sur les machines remplaçant les travailleur-ses humain-es est à envisager. Il faut intégrer les primes et les heures supplémentaires dans l'assiette des cotisations sociales.
065	Le SNES-FSU revendique l'ouverture de la retraite progressive à 55 ans dans la perspective du retour à une véritable CPA et la prise en compte intégrale de la période à temps partiel dans le calcul de la pension des fonctionnaires.	TOU – Rajouter au début : Le SNES-FSU réaffirme le maintien du code des pensions qui est un élément du statut de la fonction publique. Il revendique la prise en compte des années d'étude dans le nombre de trimestres cotisés. Supprimer : Le SNES-FSU revendique l'ouverture de la retraite progressive à 55 ans dans la perspective du Remplacer par : le retour à une véritable CPA et la prise en compte (...) Rajouter à la fin : Dans le cadre de la retraite progressive, la demande de temps partiel doit être accordée de droit.
066	La FSU réclame le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées en 2003. Cette attaque faite aux femmes fonctionnaires va mécaniquement et fortement diminuer leur pension dans les prochaines années.	TOU – Supprimer, modifier et remplacer par : Le SNES-FSU réclame le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées en 2003 telles qu'avant 2003. Cette attaque...
067	Quels sont les autres leviers pour renforcer les droits familiaux et conjugaux qui sont dans le viseur gouvernemental ?	TOU – Ajouter après la question : Le SNES-FSU s'opposera à la fin de la majoration de 10 % pour avoir élevé 3 enfants. Il réaffirme son attachement à la pension de réversion sans condition de ressources qui doit maintenir le niveau de vie du conjoint survivant. Il demande son extension aux couples pacés et aux concubins reconnus.

068		TOU -
069	Fiche 6 - Contractuel-les	TOU -
070	Dans le cadre du plan pluriannuel de titularisation, le SNES-FSU exige l'entrée en année de stage d'un contingent annuel de non-titulaires en CDI après un certain nombre d'années d'exercice.	TOU –
071	Si le recrutement sur zone de remplacement (CZR) assure un contrat d'un an sans interruption, pour le SNES-FSU, il doit être assorti d'une affectation pérenne dans un RAD, d'un barème tenant compte du type de contrat (CDI puis CDD) et de l'ancienneté. Les frais et la charge de travail supplémentaires doivent être compensés comme pour les TZR.	TOU –
072	Le cadrage national des rémunérations et de leur progression doit permettre un avancement effectif sur toute la grille pour une période complète d'activité.	TOU – Ajouter : <i>Les conditions de gestion des non-titulaires doivent s'aligner sur celles des académies les plus favorables (grille de rémunération, accès à l'prof, livret d'accueil, subrogation, ...)</i>
073	Le SNES-FSU refuse la création des Assistant-es pour la réussite éducative (ARE) qui engendrera une confusion des missions de vie scolaire des AED, un déni de la professionnalité des AESH, un alourdissement de leur charge de travail et dégradera les conditions de travail.	TOU -
074	La pénibilité du métier d'AESH (multi-accompagnement, multiplicité des handicaps, des niveaux scolaires, spécificités des élèves, flexibilité...) doit être prise en compte pour définir la quotité horaire équivalant plein temps.	TOU -
075	La transformation des PIAL en PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) en prenant la main sur les notifications des élèves aboutira à la dégradation de la prise en charge des élèves mais aussi des conditions de travail des AESH. Elle aggravera les abus.	TOU -Ajouter : <i>Le SNES-FSU refuse la création des PAS (Pôle d'appui à la scolarité), comme il refuse le maintien des PIAL. Les PAS se présentent comme une nouvelle structure qui serait en capacité de définir au plus près les besoins des élèves en situation de handicap. Ils deviendraient prescripteurs de l'aide humaine accordée aux élèves en situation de handicap. La MDPH ne serait plus qu'un ultime recours en cas de contestation par les parents. Rien dans le projet de cette structure n'augure une amélioration des conditions de travail des AESH de leur formation initiale ou de leur formation continue. Aucun moyen n'est envisagé pour que les AESH puissent exercer un temps plein composé de missions et obligations réglementaires de service leur permettant d'effectuer des accompagnements à la</i>

		<p><i>hauteur d'une école inclusive de qualité.</i></p> <p><i>Les notifications doivent rester de la compétence du Ministère de la Santé.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU continue à s'opposer à la mutualisation des moyens.</i></p>
076	La coordination par les professeur-es référent-es handicap dans l'établissement instaurera une hiérarchie intermédiaire supplémentaire et multipliera les injonctions contradictoires vis à vis des AESH.	TOU – Ajouter : <i>Le SNES-FSU continuera de porter et défendre ses mandats concernant la professionnalisation des AESH, leur intégration dans un corps de la fonction publique de catégorie B, la reconnaissance de la spécificité des missions, des formations qualifiantes.</i>
077	Les Accompagnant-es de Personnels en Situation de Handicap doivent bénéficier des mêmes droits que les AESH.	TOU – Ajouter : <i>Les missions des APSH ne sont pas les mêmes que celles des AESH. Un texte réglementaire doit définir précisément leurs conditions d'exercice, leurs droits et leurs missions, en intégrant la globalité du temps de travail (temps d'accompagnement, de préparation, de correction, etc)</i>
078	Quelles conséquences la présence d'AED en CDI a-t-elle pour la vie scolaire comme pour le métier et les missions des CPE qui ne sont pas des chef-fes de service ?	TOU – Ajouter après la question : <i>Le SNES-FSU rappelle ses mandats sur les AED étudiant-es-surveillant-es.</i>
079	Faut-il mieux encadrer le CDI ou envisager un corps ? Sous quelles conditions (niveau de recrutement, de rémunération, affectation, missions, brigades de remplacement...)?	TOU – Ajouter à la fin : <i>Il faut faciliter pour les AED en CDI l'accès à des corps de la fonction publique. En tout état de cause, le SNES-FSU n'est pas pour la création d'un corps des AED.</i>
080		TOU -
081	Fiche 7 - Pour des établissements au service de la démocratisation	TOU -
082	Dans le contexte des politiques libérales et managériales, de l'entrave de l'exercice du droit syndical, de la négation des droits des personnels, le fonctionnement des EPLE s'éloigne de plus en plus de la possibilité d'une autonomie des établissements démocratique.	TOU -
083	Le gouvernement n'a plus la volonté de faire interagir la communauté éducative dans le cadre des prérogatives des instances de l'EPLE. Les évolutions des textes réglementaires et leur application visent à transformer les instances de l'EPLE en réunions formelles, sans débat démocratique. Les situations qui	TOU -

	témoignent d'un mépris des instances de la part des directions d'EPLÉ se multiplient. Dans le même temps, sous prétexte d'autonomie, dont elles sont pourtant dessaisies, les équipes sont culpabilisées et méprisées professionnellement.	
084	Des collectivités territoriales, qui s'immiscent déjà dans la pédagogie contre la volonté des personnels, souhaitent obtenir un élargissement de leurs prérogatives. C'est le cas de l'Île-de-France qui réclame la régionalisation de l'Éducation.	TOU -
085	Le SNES-FSU s'y oppose et combattra les tentatives des collectivités territoriales de prendre toujours plus la main sur le fonctionnement des EPLE, de l'École et de l'orientation.	TOU -
086	Le SNES-FSU porte le projet d'une autonomie dans le cadre de textes nationaux et du triptyque qui doit permettre le fonctionnement démocratique de l'EPLÉ : Chef.fe d'établissement en tant que représentant-es de l'État ; CA, dont le rôle comme instance délibérative réellement démocratique doit être réaffirmé ; Personnels pour la dimension pédagogique et éducative.	TOU – Ajouter : <i>Il faut supprimer le conseil pédagogique qui obère le bon fonctionnement du conseil d'administration.</i>
087	Quelles évolutions du fonctionnement des EPLE pourraient faire vivre cette ambition démocratique ?	TOU – Ajouter après la question : <i>Les fonctionnaires ont des droits liés à leur fonction : droit à rémunération et à pension de retraite, droit à des congés, à la formation professionnelle, à la participation au fonctionnement des services publics par l'intermédiaire des instances représentatives, droit à la protection de l'administration en cas de mise en cause ou d'attaque...</i> <i>Le nombre de membres désigné-es pour la représentation de l'administration au CA doit être réduit. Les CPE ne font pas partie de l'équipe de direction.</i> <i>Les votes concernant des points où le CA est décisionnaire doivent s'imposer au Rectorat (DHG, ouvertures ou fermetures de sections) et aux collectivités territoriales (budget). Ils doivent permettre à ces instances de discuter avec les élu-es au CA.</i>
088		TOU -
089	Fiche 8 - Justice sociale et environnementale	TOU -
090	Les crises sociales et environnementales sont liées. La rupture écologique à engager dans l'urgence	TOU -

	renforce l'exigence d'une tout autre politique fiscale et sociale, contre les choix libéraux. Le seul progrès technique, les mécanismes marchands et le renvoi aux ménages et aux individus des dépenses à effectuer pour, par exemple, la sobriété énergétique ne suffiront ni pour faire face aux multiples effets du dérèglement climatique, ni pour engager la rupture. Les plus pauvres sont celles et ceux qui affectent le moins le climat mais qui subissent le plus durement la crise climatique.	
091	Pour rompre avec ce modèle injuste, il faut dans l'immédiat revenir sur la suppression de l'impôt sur la fortune, sur les baisses d'impôts aux entreprises et sur les patrimoines, et sur les réformes fiscales qui ont surtout profité aux plus riches. Il faut renforcer la progressivité de l'impôt. Les mandats de Montpellier pour une fiscalité plus progressive et redistributive, avec un renforcement des moyens contre la fraude et l'évasion fiscale, restent d'actualité.	TOU -
092	Le SNES-FSU doit continuer d'informer et de former pour rappeler la légitimité de l'impôt pour une fiscalité redistributive avec une revalorisation des prestations et allocations, qui permette le développement des services publics.	TOU -
093	Quelle prise en charge solidaire des conséquences financières des aléas météorologiques extrêmes renforcés par le changement climatique ?	TOU -
094	Des finances publiques renforcées par cette fiscalité doivent permettre notamment la gratuité des transports publics de proximité, celle des premières quantités d'eau et d'énergie et une politique du logement à la fois sociale et environnementale.	TOU -
095	Les personnels de l'Éducation sont particulièrement touchés par la crise du logement : les mandats de Montpellier doivent-ils être renforcés et précisés ?	TOU -
096		TOU -
097	Fiche 9 - Santé, travail et droits statutaires	TOU -
098	Le SNES-FSU continue de porter ses mandats pour les F3SCT, la protection des agent-es dans l'exercice de leurs fonctions, les droits en santé et l'élargissement des critères de reconnaissance en maladie professionnelle. Le ministère doit répondre, en tant qu'employeur, de ses choix managériaux qui ont des effets délétères sur la santé.	TOU – Ajouter: <i>Les RSST doivent être complétés par l'employeur. Il doit garantir dans chaque académie et dans chaque département suffisamment de personnels dans les services médicaux et sociaux en charge de l'accompagnement des personnels de l'EN. Les personnels doivent pouvoir bénéficier de visite médicale par des médecins de prévention dans chaque académie.</i> <i>Les effectifs des assistant-es sociaux·les doivent être augmentés pour suivre le nombre croissant de dossiers. De même les budgets dévolus à l'action sociale doivent être augmentés pour permettre</i>

		<p><i>d'aider à hauteur de leurs besoins les collègues qui déposent une demande de secours. La communication aux collègues de leurs droits en matière d'action sociale et de santé doit être améliorée. Les services administratifs des SAMIS doivent aussi être pourvus de personnels en nombre suffisant pour permettre un traitement rapide et efficace des dossiers. Ces différents emplois (médecins, psychologues, agents administratifs, AS) doivent être rendus plus attractifs en termes de rémunération et de conditions de travail.</i></p> <p><i>L'employeur devrait avoir une obligation de résultat pour qu'aucune académie ne se retrouve sans médecins de prévention ni médecins conseillers techniques, ni aucun département sans assistant·e social·e.</i></p> <p><i>Au niveau des CMD, le nombre de médecins et de personnels administratifs doit être suffisant pour permettre un traitement rapide des dossiers. Les nouvelles règles de désignation des représentant·es des personnels compliquent le travail de ces représentant·es et doivent évoluer. L'objectif doit être la transparence pour les collègues, ainsi que la possibilité d'être entendu·e et de comprendre les décisions prises.</i></p> <p><i>L'accompagnement des personnels touchés par des accidents de service ou des maladies professionnelles doit être amélioré pour qu'ils/elles bénéficient d'un véritable accompagnement.</i></p>
099	Le SNES-FSU s'impliquera dans les concertations relatives à l'élargissement de la liste des pathologies ouvrant droit au CLM. Il œuvrera pour la mise en application du droit à la préparation au reclassement pour inaptitude au poste.	TOU – Ajouter : ... <i>avec un accompagnement effectif et le respect des préconisations de la médecine de prévention.</i>
100	Le SNES-FSU demande que les personnels en situation de handicap puissent avoir recours aux APSH.	TOU -Ajouter : ... <i>s'ils-elles le souhaitent dans leur vie</i>

		<p>quotidienne et professionnelle.</p> <p>Ajouter : <i>Ils-Elles peuvent aussi prétendre à l'application concrète des préconisations des médecins de prévention les concernant. Ces personnels, ainsi que tou-tes les collègues qui en ont besoin, doivent pouvoir bénéficier d'aménagements de poste. Pour cela, des moyens suffisants doivent être dégagés, notamment pour des allègements de service, des PACD et autres aménagements.</i></p>
101	Il poursuivra son implication dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, en suivant le déploiement et la déclinaison du deuxième accord égalité femmes hommes. Il exige des moyens pour une protection effective des victimes. La formation de personnels à la prévention du harcèlement moral et sexuel et à la lutte contre les discriminations rencontre des freins qu'il faut continuer de dénoncer.	<p>TOU – Ajouter au début : <i>Les violences sexuelles et sexistes sont systémiques, elles sont la conséquence d'inégalités entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la société.</i></p> <p>Puis supprimer : †</p> <p>Et remplacer par : <i>Le SNES-FSU poursuivra ...</i></p>
102	Le SNES, avec la FSU, a obtenu l'extension des dispositifs de traitement des VDHA aux violences domestiques et la diffusion d'un guide DGAFP à destination des employeurs, mais la question de la santé des femmes au travail reste invisibilisée. Le SNES, avec la FSU, continuera de la porter.	<p>TOU – Ajouter : <i>Un service public de la petite enfance doit être développé sur tout le territoire.</i></p> <p><i>Les congés maternité et paternité doivent être allongés, correctement rémunérés et reconnus pour les droits à la retraite.</i></p>
103	Les épisodes météorologiques liés au changement climatique ont des effets sur la santé et sur les conditions d'apprentissage. Les engagements financiers de l'État sont insuffisants, alors qu'il faut un plan de rénovation thermique, de dépollution, mais aussi d'adaptation aux vagues de chaleur dans l'Éducation nationale.	<p>TOU – Ajouter : <i>Si les lois de décentralisation ont rendu les collectivités responsables du financement de la rénovation et de la maintenance des établissements, il devient nécessaire d'établir et de renforcer une politique nationale du bâti scolaire, qui se doterait d'une législation plus contraignante, mais aussi d'instances de contrôles par des organismes dotés de moyens suffisants.</i></p> <p><i>Le ministère doit financer un plan d'investissement national de rénovation du bâti scolaire, de 4 à 5 milliards d'euros par an, hors financement des collectivités. Le SNES-FSU dénonce le conditionnement des fonds vert et prêts Eduréno, à</i></p>

		<i>des «innovations pédagogiques », type CNR.</i>
104	Le SNES-FSU réclame la création d'une base de données des établissements accessibles aux personnels et usager-es englobant amiante, qualité de l'air, polluants, isolation thermique, eau, végétalisation, risques majeurs... Il demande le rétablissement de l'Observatoire National de la Sécurité, de l'accessibilité des établissements d'enseignement, et l'élargissement de ses missions aux enjeux écologiques dans les établissements d'enseignement.	TOU -
105		TOU -
106	Fiche 10 - Pour une protection sociale de haut niveau	TOU -
107	Depuis sa création, la Protection sociale est la cible d'attaques des gouvernements successifs et du patronat. Les réformes coercitives de l'assurance chômage et du RSA font passer les droits après les devoirs.	TOU -
108	Élément fondamental du système de protection sociale, la Sécurité sociale doit être reconquise et défendue, sur les principes de solidarité, d'universalité et de gestion démocratique.	TOU -
109	Financée par la cotisation sociale, salaire socialisé, elle institue un droit social placé au départ, entre les mains des assuré-es. L'accroissement de la part des assurances complémentaires, l'étatisation de son financement et de sa gestion notamment par la loi, l'affaiblissent. Cette politique provoque l'accroissement du prix des complémentaires et des inégalités entre les assuré-es.	<p>TOU – Ajouter au début: <i>Face aux déremboursements, aux franchises, aux dépassements d'honoraires..., les complémentaires sont devenues indispensables pour se soigner convenablement. La couverture des soins qu'elles assurent est très inégalitaire, et de plus en plus coûteuse. Ainsi, 4 millions de personnes n'en ont pas.</i></p> <p>Supprimer : Cette politique (...) entre les assuré-es.</p> <p>Ajouter : <i>Le SNES-FSU conteste l'augmentation des franchises (médicaments, consultations, actes paramédicaux) qui augmente le reste à charge en particulier des personnes en difficultés. Le SNES-FSU dénonce les transferts de charge de l'assurance maladie obligatoire vers l'assurance complémentaire, par exemple les soins dentaires au 1/10/2023. Les retraité-es sont particulièrement concerné-es par la tarification à l'âge dans les complémentaires actuelles, y compris les mutuelles, ce qui acte une rupture de la solidarité intergénérationnelle. Le SNES-FSU condamne le fait que les retraité-es doivent autofinancer le risque d'être davantage exposé-es à la</i></p>

		<i>maladie, principe qui est totalement opposé au principe fondateur de la Sécurité sociale.</i>
110	La Protection Sociale Complémentaire de la Fonction Publique confirme la rupture de solidarité, par la prise en charge à 50 % uniquement pour les agent-es en activité.	<p>TOU – Ajouter : <i>et ce, malgré une pension considérée comme salaire continué par le « Code des Pensions » toujours en vigueur. C'est ainsi que tout-e agent-e retraité-e avant la date d'entrée en vigueur du contrat de Protection Sociale Complémentaire et ayant opté pour l'adhésion collective devrait s'acquitter d'une cotisation fixée à 175% de la cotisation d'équilibre, c'est-à-dire trois fois et demi le montant payé par les actifs. Les agent-es retraité-es après cette date, verraient leur cotisation évoluer lors des 5 premières années, pour atteindre, elle aussi, les 175%. C'est inacceptable ! Le coût de l'accès aux soins s'alourdirait considérablement pour tou-tes les retraité-es !</i></p> <p><i>Le SNES revendique une adhésion au même tarif que les actifs, avec participation de l'ancien employeur, sans majoration liée à l'âge.</i></p> <p><i>Le SNES au côté de la FSU engagera l'action sur ces problèmes en recherchant l'unité la plus large.</i></p>
111	Le « trou » de la Sécurité sociale est une construction politique. Sortir la dette COVID de la Sécurité sociale (136 Mds) est possible.	<p>TOU – Ajouter après : 'Le « trou » de la Sécurité sociale est une construction politique' : <i>mise en place par les gouvernements dans le but de casser la sécurité sociale solidaire pour la remplacer par un système assurantiel individuel donc inégalitaire.</i></p> <p>Supprimer et remplacer la phrase finale par : <i>Il faut sortir la dette COVID de la Sécurité sociale (136 Mds).</i></p>
112	Revenir aux principes de la Sécu passe par la mise en place du 100 % Sécu des soins prescrits : c'est un objectif atteignable. La crise COVID l'a prouvé.	TOU – Ajouter : <i>Un très grand nombre de médecins, de syndicalistes, d'expert-es et même d'institutions, du HCAAM jusqu'à l'improbable Cour des comptes, critiquent le système à deux étages et son cortège d'inégalités.</i>
113	Les ressources potentielles existent : faut-il compléter nos mandats ?	TOU – Supprimer : faut-il compléter nos mandats ?

		Remplacer par : <i>il faut augmenter les salaires, réaliser l'égalité salariale homme-femme pour augmenter le volume de cotisations.</i>
114	Supprimer la compétence assurantielle aux mutuelles leur permettrait d'assurer des missions de prévention.	TOU -
115	La refonte du système de santé est indispensable. Faut-il actualiser nos propositions face à l'aggravation de la situation ?	<p>TOU – Supprimer : Faut-il actualiser (...) la situation ?</p> <p>Remplacer par : <i>Les mandats de Montpellier sont toujours d'actualité. Il est urgent d'introduire une planification de l'installation des médecins à l'échelon national pour mettre fin aux déserts médicaux, ruraux et urbains pour que tout·e patient·e puisse avoir un rendez-vous dans des délais raisonnables et à moins de 30 min d'un·e professionnel·le de santé.</i></p> <p><i>La médecine de ville doit être amenée à contribuer au service de garde (nocturne, week-end, jours fériés) qui repose actuellement uniquement sur l'hôpital.</i></p> <p><i>Il faut ainsi aller à terme vers un service public national de la santé assuré par des fonctionnaires.</i></p> <p><i>La refonte du système de santé est indispensable avec une montée en charge des centres de santé publics adossés à un hôpital public pour mailler tout le territoire.</i></p> <p><i>Il faut un Ministère de la Santé dissocié de celui du Travail.</i></p>
116	Quelles stratégies construire, quels liens avec les politiques et avec le mouvement social engagé sur les questions de santé, de Sécurité sociale et plus largement de protection sociale ?	<p>TOU – Remplacer par : <i>Le SNES-FSU accentuera sa campagne d'information sur la PSC et ses implications (stages, publications, ...)</i></p> <p><i>L'accès égalitaire à la santé fait l'objet d'un consensus fort dans notre société, consensus qui est même supérieur au consensus sur les retraites qui a permis une grande bataille. L'État est incapable de s'attaquer aux racines des problèmes, figé dans ses dogmes,</i></p>

		<p><i>notamment celui de la baisse des dépenses publiques et des privatisations. Le milieu des soignant-es dans sa diversité est en ébullition, des mouvements sociaux, syndicaux et citoyens, existent au plan local dans tout le pays, pour défendre un hôpital, un service d'urgences, une maternité,... Le SNES et la FSU doivent s'investir dans ces mouvements et y faire connaître leur conception d'une Sécurité sociale renouvelée.</i></p> <p><i>Le SNES mandate la FSU pour que les problèmes de santé et sécurité sociale soient des sujets dans la discussion engagée avec la CGT.</i></p>
117		TOU – Ajouter : <i>Le SNES—FSU revendique la création d'une sécurité sociale de l'alimentation.</i>
118	Fiche 11 - Santé et service public	TOU -
119	Le pays s'enfoncé dans une crise sanitaire sans précédent avec un service public hospitalier et un secteur médico-social sinistrés. Le PLFSS 2024 est contraire aux immenses besoins de la population en termes de santé, d'égalité d'accès aux soins, de développement des services publics.	TOU -
120	Il est essentiel de créer un pôle public du médicament inscrit dans le cadre d'une politique de coopération internationale. La levée des brevets pour maîtriser la recherche, la production et la diffusion des médicaments sont essentielles et facteurs d'économies. La pénurie de médicaments prouve l'échec du modèle libéral de production des médicaments et des produits de santé.	TOU – Ajouter : <i>Le SNES-FSU alerte sur le manque de médicaments qui contraint certain-es patient-es à un arrêt de traitement. Cette situation nécessite une solution d'urgence.</i>
121	Comment contribuer au mandat d'étude de la FSU sur la question de la nationalisation des industries pharmaceutiques ?	TOU – Ajouter après la question : <i>Il y a urgence à mettre en place un plan pour assurer la quantité de médicaments nécessaires sur tout le territoire.</i>
122	Dans le cadre d'une légalisation du cannabis, quelles mesures pour contrôler sa vente, assurer la protection des personnes consommatrices, et développer une politique de prévention, notamment en direction des publics scolaires ?	TOU -
123	Le SNES-FSU rappelle ses revendications : financement public de la perte d'autonomie, prise en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale, Service public national de l'autonomie et loi ambitieuse de programmation et de financement de l'autonomie.	TOU – Ajouter : <i>Le vieillissement de la population nécessite la rénovation des anciens EHPAD publics et la construction de nouveaux établissements avec en particulier des chambres plus grandes et plus confortables. Le fonctionnement doit être amélioré en</i>

		<p><i>augmentant le nombre des personnels (1 personne pour un résident) pour permettre non seulement soins, traitements... mais aussi temps d'échange, de dialogue avec les résident-es.</i></p> <p><i>Le souhait de chacun-e est de rester le plus longtemps possible à son domicile, mais cette solution entraîne des restes à charge très élevés, nécessite la présence d'aidant-es qui ne sont pas toujours volontaires... Le SNES-FSU dénonce le « virage domiciliaire », actuellement claironné, qui traduit la préférence des pouvoirs publics pour une solution moins onéreuse pour les finances de L'État.</i></p> <p><i>Il faut donner aux familles le choix réel entre ces deux possibilités en particulier. Il y a nécessité d'accompagner dans de bonnes conditions toutes les personnes concernées, quel que soit leur choix.</i></p> <p><i>Le SNES-FSU rappelle ses revendications : financement public de la perte d'autonomie, prise en charge à 100% par la branche maladie de la Sécurité sociale, Service public national de l'autonomie et loi ambitieuse de programmation et de financement de l'autonomie dont nous attendons toujours l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée.</i></p>
124	Le SNES-FSU dénonce des propositions qui visent à faire supporter aux familles et aux usager-es le financement d'une réduction du reste à charge pour les plus démunis-es.	TOU – Rajouter à la fin: pour les plus démunis-es... <i>ainsi que la fusion de tous les financements publics actuels en une allocation unique : allocation universelle et solidaire d'autonomie en établissement :(AUSAE) visant à prendre en compte « les facultés contributives de chacun ».</i>
125	Il faut poursuivre la réflexion sur la construction de ce Service public. Quelle place pour les structures privées (EHPAD ou associations) à but non lucratif ?	TOU – Supprimer : Quelle place pour les structures privées (EHPAD ou associations) à but non lucratif ? Remplacer par : <i>Un quart des EHPAD sont des structures privées commerciales. Les tarifs pour les résident-es y sont bien plus élevés que dans les</i>

		<p><i>établissements publics. Mais le taux d'encadrement n'est pas meilleur : les EHPAD publics ont un taux d'encadrement soignant qui dépasse les 4 pour 10 résidents en 2019, celui des EHPAD privés non lucratifs est de 3,47 pour 10 et celui des EHPAD privés lucratifs est de 3,52. Les groupes privés sont entre les mains de fonds de pension ou de fonds d'investissement dans une logique de pure rentabilité financière alors qu'ils sont financés aux 2/3 par de l'argent public. Les scandales à répétition face à leurs obligations d'employeurs mais aussi à l'exercice de leurs missions de service public est un argument de poids pour exclure les établissements privés à but lucratif du grand service public de l'autonomie que nous projetons.</i></p> <p><i>Les structures privées (EHPAD ou associations) à but non lucratif doivent faire l'objet d'une totale prise en charge publique.</i></p>
126	Quel cadre national nouveau pour ce service public ?	TOU -
127	Quelle analyse du projet gouvernemental de service public départemental de l'autonomie ?	TOU – Remplacer par : <i>Le projet gouvernemental de service public départemental de l'autonomie est un projet de guichet unique, qui ne propose pas une amélioration des moyens mis à disposition de la population, ce n'est en aucun cas un projet de prise en charge de la perte d'autonomie.</i>
128	Le SNES-FSU a réaffirmé son attachement au droit à choisir sa fin de vie. Développer les services de soins palliatifs et garantir partout l'accès aux dispositifs d'accompagnement d'aide à mourir sont indispensables.	TOU -
129	Au-delà, quels dispositifs d'aide psychologique et juridique mettre en place ?	TOU -
130	Quels financements ?	TOU -
131		TOU -

Vote du Texte

Pour : 62 – Contre : 15 – Abstention : 3 – NPPV : 0